



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE 2021 - 2022

Monsieur le Maire,

Je soussigné.....

nom de la société

particulier.....

ADRESSE :.....

TELEPHONE :TELECOPIE.....

MOBILE.....MAIL.....

ADRESSE D'OCCUPATION ET/OU DES TRAVAUX

SOLLICITE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC POUR LA DESTINATION SUIVANTE : (la demande est à envoyer 15 jours avant le début des travaux par courrier Mairie - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve la Garenne)

- **Installation d'une grue de chantier**

Emprise partielle d'un trottoir :

Taux de la redevance : 61.50 € ½ journée

Emprise partielle de la chaussée :

Taux de la redevance : 230.88 € ½ journée

Barrage total de la chaussée :

Taux de la redevance : 471.83 € ½ journée

- **Engins de levage de grosses dimensions pour le montage et le démontage**

Emprise partielle de la chaussée :

Taux de la redevance : 125.50 € ½ journée

Barrage total de la chaussée :

Taux de la redevance : 225.91 € ½ journée

- **Engins pour livraison de matériaux**

Barrage total de la chaussée :

Taux de la redevance : 125.50 € ½ journée

- **Palissades de chantier**

Emprise sur domaine public :

Longueur demandéeLargeur demandée..... Durée et date(s):.....

Taux de la redevance : 2.36 € par ml/jour

- **Installation d'échafaudages – de poulies et de goulottes**

Echafaudage :

Taux de la redevance : 1.02 € la journée/m²

Goulotte en surplomb du domaine public

Taux de la redevance : 10.06 € la journée

Poulie en surplomb du domaine public

Taux de la redevance : 19.16 € la journée

- **Dépôt de benne et conteneurs pour gravats**

‡ sur chaussée

‡ sur stationnement

Durée et date(s):.....

Taux de la redevance : 20.10 € la journée

- **Baraques, matériaux divers, poteaux d'alimentation d'électricité**

Emprise demandée :.....Durée et date(s) :..... Longueur et largeur du plot
béton :.....

Taux de la redevance : 2,36 € par jour/m²

- **Dépôts de machines et d'outillages de chantier (bétonnière, compresseur...)**

Taux de la redevance : 25.66 € journée

- **Bateaux / entrée charretière (plans cotés et photos)**

‡ création

‡ élargissement

longueur demandée :.....

Durée et date(s):.....

Taux de la redevance : 20.10 € ml/journée

- **Réservation d'un stationnement pour chantier**

Taux de la redevance : 10.06 € journée/m²

- **Déménagement ou stationnement**

‡ sur chaussée

‡ sur stationnement

Durée et dates(s):.....

Taux de la redevance :

Réservation du stationnement (10 ml – 2 places de stationnement) avec prêt du matériel à venir chercher dans nos locaux (panneaux et barrières) sans installation :

. Prévoir un véhicule adapté pour venir chercher les barrières et panneaux.

25.66 € la journée

‡ **Réservation du stationnement (10 ml- 2 places de stationnement) avec installation du matériel (panneaux et barrières) par les services techniques de la Ville :**

88.47 € la journée

‡ **Barrage total de la chaussée** : 125.50 € ½ journée

- **Tournages - Prises de vues cinématographiques**

Taux de la redevance : 297.34 € par ½ journée

- **Terrasses**

‡ Terrasses fermées **Taux de la redevance** : 32.29 € /m2/an Longueur Largeur.....
‡ Terrasses ouvertes **Taux de la redevance** : 27.64 € / m2/an Longueur Largeur.....

- **Autres activités (à préciser et à décrire)**

‡ **Restauration rapide et camions pizzas**

1 stationnement par semaine :

Taux de la redevance : 766.33 €/an

Pour tout stationnement supplémentaire par semaine :

Taux de la redevance : 652.56 €/an

‡ **Installation d'un kiosque à journaux**

Taux de la redevance : 148.09 € m²/an

‡ **kiosque de vente immobilière (bureau de vente)**

Taux de la redevance : 45.18 € m²/mois

Braderie, exposition, démonstrateurs ou camelots utilisant ou non des voitures stationnant sur la voie publique

Taux de la redevance : 21.76 € la journée

Etalage (fruits, légumes, vêtements...)

Taux de la redevance : 87.87 € m/linéaire/an

Présentoirs, tourniquets à journaux, à cartes postales ou publicitaires

Taux de la redevance : 45.18 € m/linéaire/an

Vu le règlement de Voirie en date du 23 juin 2011 modifié en date du 26 juin 2014 ;

Vu la décision municipale en date du 31 août 2021 fixant les tarifs de redevance pour occupation du domaine public.

Je m'engage à payer la somme de (en lettres) (◆) :

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature précédée de la formule lu et approuvé

◆ Les tarifs de redevance sont applicables aux installations nouvelles ainsi qu'aux installations existantes. Pour ces dernières, la liste des tarifs sera notifiée aux permissionnaires.

◆ Le paiement des redevances doit intervenir dès la première réquisition de l'administration qui se matérialise par l'établissement d'un titre de recette.

Les mètres carrés et mètres linéaires sont indivisibles. Les règles normales d'arrondi s'appliquent en la matière.

◆ En cas de non-utilisation de l'autorisation comme en cas de suppression de l'occupation, toute redevance déjà acquittée reste acquise à la commune.